

Mairie d'Erquy
Police Municipale

11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
www.ville-erquy.com

Suivi par
BCP Laetitia LE CLERC



COMMUNE D'ERQUY
ARRETE MUNICIPAL N° PM/572/2023

**Mainlevée de la fermeture du « GR34 » et
de la pratique d'activités nautiques non
encadrées**

Le Maire d'ERQUY,

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-08 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, départements, les régions et l'Etat ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-2212-2 et L.2213-1 à 2213-6 ;

VU le code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L.511-1 et L.613-3 ;

VU les arrêtés municipaux : PM/496/2023 et PM/497/2023 ;

VU l'avis favorable du conseil départemental des Côtes d'Armor ;

CONSIDERANT le risque avéré de chutes d'arbres ou de branches d'arbres après le passage de la tempête « Ciaran » est faible ;

ARRETE

Article 1- Les arrêtés municipaux : **PM/496/2023 et PM/497/2023 sont abrogés.**

La circulation des piétons sur le GR34 est à nouveau possible, ainsi que les activités nautiques non encadrées à compter de ce jour.

Il est cependant, recommandé la plus grande prudence.

Articles 2- La fermeture du parc et l'affichage du présent arrêté seront effectués par les Services Techniques de la commune d'Erquy.

Article 3 - Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 4

- Le Maire d'ERQUY,
 - La responsable du service de la police municipale d'ERQUY,
 - Le Directeur des Services Techniques communaux,
 - Le Commandant de la Gendarmerie de PLENEUF-VAL-ANDRE,
 - Le Responsable du Centre de secours des Sapeurs-pompiers d'ERQUY,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Erquy, le 18 décembre 2023

Henri LABBE
Maire d'Erquy

